Santé publique: consommation d'alcool chez les enfants et les adolescents. Recommandation

2001/0801(CNS) - 16/05/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Catherine STIHLER (PSE, RU) à une large majorité (par 445 voix pour 63 contre et 21 abstentions), le Parlement suit dans les grandes lignes la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la plénière a fortement insisté pour que la formation des infirmières scolaires et des médecins scolaires soit systématiquement adaptée afin de leur permettre de reconnaître les problèmes psychologiques des jeunes et des adolescents. Dans le même ordre d'idée, il faut que les praticiens médicaux soient plus au fait des méthodes les plus efficaces pour combattre l'abus d'alcool dès le plus jeune âge. Il faut également coopérer étroitement avec des ONG actives dans ce domaine afin de remédier aux problèmes liés à l'alcool parmi les enfants et les jeunes. Le Parlement insiste pour que les consommateurs les plus jeunes ne fassent pas l'objet de cibles de marketing par le biais de faux noms ou d'emballages trompeurs et pour que les boissons non-alcoolisées ne soient pas plus chères que les boissons alcoolisées à faible prix (bière, par exemple). Les règles de la publicité télévisée concernant les boissons alcoolisées devraient également être harmonisées dans l'ensemble de l'Europe. Une information visible et des avertissements concernant les boissons alcoolisées devraient figurer dans les zones de vente et en particulier dans les supermarchés. Le Parlement souligne également l'importance des pressions exercées par l'entourage (les parents notamment) en matière de consommation d'alcool qui peuvent avoir des incidences sur l'attitude des jeunes vis-à-vis de la boisson. Des efforts pourraient être entrepris par les associations sportives pour souligner des modes de vie plus sains sans alcool ou d'autres organisations estudiantines. Il faut en outre éviter le parrainage de manifestations à destination des jeunes par des producteurs de boissons alcoolisées. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes lus vulnérables, tels que les jeunes handicapés ou jeunes issus des communautés ethniques. À noter enfin que le Parlement demande que les autorités compétences en matière de surveillance des plages et des piscines se mobilisent pour souligner le danger de l'excès d'alcool dans le contexte des baignades.